

Ruhengeri , le 3 septembre 1958
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° A/932/ AI.6/02/02

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Monsieur le Chef BISAMAZA
à

Objet :
Voorwerp :

K I D A H O



Monsieur le Chef,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la question de l'avance que vous sollicitez devra être examinée par le conseil de chefferie du Buberuka.-

Ndakumenyesha ko ibya amafaranga uguza bizasuzumwa n'inama ya chefferie Buberuka.

L'Administrateur de Territoire.-
DE MAN.J.